

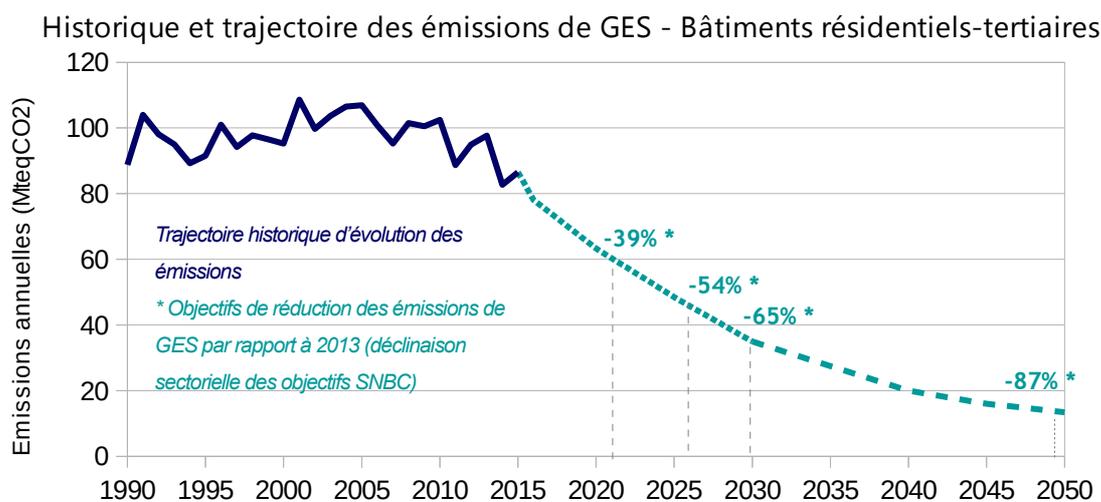
Le **secteur résidentiel-tertiaire** est le plus gros consommateur d'énergie (44% de l'énergie finale). En adéquation avec la « Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » de la commission européenne, et le rapport « Trajectoires 2020-2050 vers une économie sobre en carbone » de la commission De Perthuis, la Stratégie Nationale Bas-Carbone définit une **trajectoire ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment**. Elle met tout particulièrement l'accent sur les ménages (rénovations de l'existant). Les **bénéfices** visés sont multiples, avec en particulier des économies d'énergie pour les ménages et des créations d'emplois locaux via le développement des secteurs de la rénovation et de la construction durable.

CHIFFRES CLÉS - BÂTIMENT

- **19% des émissions de gaz à effet de serre**, et plus d'un quart en comptant les émissions associées (production d'électricité et de chaleur) (*chiffre 2015*).
- **45% de l'énergie consommée** en France (électricité comprise) (*chiffre 2015*).
- En 2015, les ménages français ont consacré en moyenne **140 euros par mois** à leurs besoins énergétiques dans leurs logements.
- **1 million de ménages souffrent du froid** et rencontrent des difficultés pour payer leurs factures.
- Le bâtiment représente **la part la plus importante de la dépense des communes** (76% en métropole), soit environ 50 euros par habitant.

OBJECTIFS

Réduction de **28% de la consommation énergétique à l'horizon 2030** par rapport à 2010



- **2021 et 2026** sont les années médianes des 2^{ème} et 3^{ème} budgets carbone, ainsi que des références réglementaires pour les PCAET
- **2030** est une référence internationale, européenne et nationale majeure
- **2050** est une référence internationale et européenne, et l'horizon visé par la SNBC

CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS NEUFS PERFORMANTS

En 2050, les bâtiments construits à partir de 2013 devraient représenter près de **40%** du parc, la performance énergétique des nouvelles constructions est donc essentielle pour l'impact climatique de long terme.

Objectifs nationaux et dispositions réglementaires

- Viser le **niveau de performance énergétique BEPOS** (Bâtiment à énergie positive) pour toute construction neuve à partir de 2020 (2018 pour les bâtiments publics).
- Exemplarité énergétique et environnementale des **nouvelles constructions de l'État** (à énergie positive et haute performance environnementale)
- Généraliser le **recours aux énergies renouvelables** (EnR).

Recommandations de la SNBC

- Veiller à la bonne mise en œuvre de la **Réglementation Thermique 2012** (bâtiments basse consommation BBC) et de la future réglementation environnementale, qui prendra en compte, outre les consommations énergétiques, les émissions de GES et les impacts environnementaux sur tout le **cycle de vie du bâtiment** *.
- Anticiper et faire connaître les **futures exigences réglementaires**, notamment par le déploiement des signes de qualité et des démarches volontaires, tels que le **nouveau label E+C-** pour le bâtiment à énergie positive et bas carbone, qui préfigure la future réglementation environnementale.

Actions possibles pour les collectivités

- **Inciter à construire des bâtiments performants** via :
 - **la fiscalité** : exonération totale ou partielle de la taxe foncière pour les logements neufs BBC ou en cas de travaux d'économie d'énergie,
 - **les aides** : bonification des aides financières, octroi d'un bonus de constructibilité aux bâtiments exemplaires,
 - **les documents d'urbanisme** : intégration de seuils de performances énergétiques et environnementales améliorés conditionnant l'ouverture d'un secteur à l'urbanisation dans les SCoT, ou de minimas d'énergie issue des énergies renouvelables dans les PLU/PLUi. Possibilité également d'accorder un bonus de constructibilité pour un bâtiment exemplaire (PLU).
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics ou privés à l'**adoption de labels exemplaires**, en participant par exemple à l'expérimentation "Bâtiment à énergie positive et réduction carbone" (E+C-).
- **Inciter à l'utilisation de matériaux bio-sourcés** qui permettent de diminuer les émissions et les déchets liés à la construction, tout en développant le stockage du carbone atmosphérique par les plantes. Le développement de cette filière peut également être bénéfique à l'économie locale.

* **Analyse en cycle de vie** : c'est le calcul des émissions sur toute la vie d'un bâtiment. Il permet ainsi de prendre en compte les étapes de construction et de rénovation des bâtiments (émissions grises/scope 3). Avec la diminution des consommations énergétiques de la phase d'usage, ces étapes vont représenter une part de plus en plus importante des émissions du secteur, qu'il est donc nécessaire de maîtriser.

MASSIFICATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le chauffage constitue la part prédominante des consommations d'énergie des bâtiments, et réciproquement le plus gros gisement de réduction des émissions de GES du secteur.

Objectifs nationaux et dispositions réglementaires

- Disposer d'un **parc entièrement rénové aux normes BBC** (bâtiment basse consommation) en 2050, en passant par la rénovation lourde de 500 000 logements par an à partir de 2017.
- **Réduire de 40% les consommations énergétiques** du parc de bâtiments publics entre 2012 et 2020 (Lois Grenelle).
- **Lutter contre la précarité énergétique**, en ciblant la rénovation énergétique des logements des ménages modestes (la moitié des rénovations) et des logements les plus énergivores.
- La LTECV ouvre le monopole bancaire dans le but de **faciliter les solutions de financement** (notamment le **tiers-financement***, puisque les sociétés qui le proposent peuvent directement proposer un crédit aux particuliers).

Recommandations de la SNBC

- Agir sur la **rénovation de l'enveloppe** (isolation thermique), et l'amélioration de l'**efficacité énergétique** et climatique des systèmes (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson...).
- Lever les barrières à l'**investissement**, notamment via la création du fonds de garantie pour la rénovation énergétique.

Actions possibles pour les collectivités

- **Déployer le service public de la performance énergétique :**
 - **par** la création d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)** qui complète les activités d'information et de conseil des espaces info énergie (EIE) membres du réseau/et des points "Rénovation info service" (PRIS). Elle mobilise tout un réseau de professionnels et offre un accompagnement complet des particuliers souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique, hors plafonds ANAH.
 - **par le soutien de la rénovation énergétique des logements des ménages modestes** en étant le relais des dispositifs de l'ANAH et des aides de l'Etat, et en proposant des dispositifs complémentaires,
 - **par le déploiement du Passeport rénovation énergétique** (audit gratuit ou aidé et proposition de travaux)
- **Soutenir les mécanismes de financements**, notamment en mobilisant le secteur bancaire, et initier des démarches de **tiers financement *** là où cela est possible.
- Mettre en place une **maîtrise d'ouvrage publique exemplaire** dans la rénovation des bâtiments publics, qui appuiera la dynamique de rénovation et la **montée en compétence de la filière**.

En ce moment : l'arrêté révisant la Réglementation thermique (RT) des bâtiments existants de 2007 est paru le 25 mars 2017, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Il augmente les seuils de performance énergétique pour les matériaux d'isolation et les équipements (chaudières, fenêtres) installés lors de rénovations.

*** Tiers financement :** ce dispositif consiste à financer les travaux d'efficacité énergétique d'un ménage en se basant sur les économies futures.

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le secteur du bâtiment étant le plus gros consommateur d'énergie, l'analyse de son impact GES passe nécessairement par la considération des émissions « indirectes » liées à la production de chaleur et d'électricité. Si le chauffage tient toujours un poids prédominant dans ces émissions, l'évolution de la consommation d'**électricité spécifique** * (représentant 18% de la consommation d'énergie du secteur) requiert également une attention particulière, du fait de son augmentation de **150%** en 20 ans. Si les différentes consommations énergétiques du bâtiment sont influencées par plusieurs facteurs conjoncturels (rigueur de l'hiver, prix des énergies), les comportements jouent également un rôle clé.

Objectifs nationaux et dispositions réglementaires

- Obligation pour les constructions neuves de logements de disposer d'un **carnet de suivi et d'entretien**.
- Encadrement des **compteurs communicants** avec la mise à disposition des données aux usagers, et le développement d'outils de maîtrise des consommations.
- Application des directives européennes (écoconception, étiquetage) qui **interdisent les produits les moins performants**.

Recommandations de la SNBC

- Communiquer sur les **consommations cachées**, l'identification des appareils les moins performants et l'usage de compteurs communicants connectés.
- Inciter à l'**utilisation de produits performants**, via leur identification par l'étiquetage énergétique.

Actions possibles pour les collectivités

- Mener des **actions de communication et d'information sur la réduction des consommations** (gestes simples) et soutenir les initiatives visant à adopter des comportements vertueux (exemple : Défi des Familles à énergie positive).
- **Utiliser les signaux prix** : individualisation des frais de chauffage dans tous les bâtiments, composante carbone dans la fiscalité énergétique...
- **Agir sur l'éclairage public extérieur** en remplaçant les anciens luminaires par des équipements plus performants (LEDs), et en réduisant partiellement ou complètement l'éclairage nocturne, tout en menant une politique de prévention et sensibilisation (notamment auprès des commerçants).

* **Électricité spécifique** : électricité nécessaire pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'usage de l'énergie électrique (exemple : éclairage et utilisation d'électroménager).